

<p style="text-align: center;">Fiche sécurité n°3 Mise à jour des diagnostics de sécurité (Mise à jour le 09 octobre 2020)</p>

Les établissements doivent concevoir ou mettre à jour le diagnostic de sécurité. Un guide d'aide au diagnostic de sécurité dans les écoles et établissements scolaires est proposé en annexe 4 du BO n°15 du 13-04-2017.

Le guide se compose des parties suivantes :

1. L'environnement de l'école ou de l'établissement scolaire
2. Les abords extérieurs
3. La clôture
4. Le contrôle des accès
5. La prise en compte des espaces périmétriques
6. La sécurisation des bâtiments avec les actions à envisager

Pour son élaboration vous pourrez vous appuyer sur l'équipe éducative. Je vous invite à concevoir le diagnostic avec le soutien du référent police ou gendarmerie, voire de l'équipe mobile de sécurité académique. Madame Léa MICHAUD, Conseillère départementale de prévention pourra aussi vous accompagner.

Cette fiche sécurité n°3 est complétée par une annexe :

- Annexe 3.8 : Aide au diagnostic de mise en sûreté de l'école ou de l'établissement scolaire.